

MANIFESTE POUR UNE DÉMOCRATIE NOUVELLE

1973

Devant la dégradation des mœurs politiques et l'impuissance des partis à résoudre les problèmes posés à notre société, un groupe de Wallons, refusant la démission, vient de créer DEMOCRATIE NOUVELLE.

Les options de ce mouvement de réflexion et d'action a prises sont exprimées dans le présent manifeste ; une vue à long terme a toujours guidé la démarche des auteurs.

Dès à présent et dans ce cadre bien défini, DEMOCRATIE NOUVELLE entend exercer une action politique en vue de la construction d'une nouvelle Wallonie dans une Europe fédérale.

Edité par DEMOCRATIE NOUVELLE, mouvement de réflexion et d'action politiques – février 1973.

INTRODUCTION

Un mouvement politique vaut par les objectifs qu'il poursuit et par les moyens qu'il emploie pour les atteindre.

Tant par les uns que par les autres, DEMOCRATIE NOUVELLE se veut un mouvement de réflexion et d'action ...

IDEALISTE – par sa volonté d'édifier une société qui permette à tout homme de s'épanouir pleinement en mettant l'Economie à son service et par son souci de remettre continuellement en cause les conditions nécessaires à cet épanouissement sans jamais sacrifier les impératifs moraux, philosophiques ou culturels au confort matériel. Cette société sera fraternelle, c'est-à-dire préoccupée du sort de ses citoyens les plus faibles et des peuples les plus démunis.

DEMOCRATIQUE – par sa volonté d'assurer l'EGALITE à l'égard des décisions politiques et économiques, la JUSTICE, en garantissant à tous le minimum vital et en récompensant chacun selon ses mérites et son apport personnel à la communauté ; les LIBERTES INDIVIDUELLES de pensée, d'expression et d'association ; par sa volonté aussi de supprimer une liberté, celle d'exploiter les autres, et d'empêcher l'accès au pouvoir personnel par la seule vertu de l'argent ou de la position sociale.

FEDERALISTE – par son refus tant de l'écrasement de l'individu par l'Etat que de la domination de l'Etat par quelques-uns, par sa volonté de protéger les minorités. En conséquence, il faut reconnaître l'existence de communautés de base (territoriales, économiques, sociales, culturelles) fonctionnant suivant les principes d'autonomie, d'autogestion, de fédération, de contrôle.

WALLON – par son exigence, pour la Wallonie, d'AUTONOMIE, seul cadre lui permettant de choisir elle-même son destin.

PROGRESSISTE – par sa détermination à se remettre lui-même en cause à toute occasion ainsi que l'y amènera l'esprit démocratique intégral qui caractérisera son fonctionnement.

DEMOCRATIE NOUVELLE se distingue des partis en ce qu'il se veut l'expression de TOUS ceux qui y adhèrent et non de quelques-uns.

A cet effet, les structures du mouvement ne seront jamais confiées aux mandataires, ceux-ci se limitant à leur rôle de porte-parole.

CHAPITRE I : DEMOCRATIE POLITIQUE

Chacun de nous éprouve un profond sentiment d'impuissance face aux jeux politiques : tous nous avons l'impression d'être manipulés par les minorités incontrôlées et incontrôlables qui exercent le pouvoir. La démocratie est enrayée au point que le mot a perdu tout son sens.

Nous voulons la restaurer et, là où échouent l'individualisme libéral et l'étatisme grégaire, nous croyons réussir en faisant nôtres les principes du FEDERALISME INTEGRAL. Tout, en effet, dans cette doctrine, tend à rapprocher au maximum le pouvoir du citoyen.

« Ne considérer, volontairement ou non, que ces deux pôles extrêmes que sont l'individu et l'Etat, conduit inévitablement soit à l'écrasement des individus par la fonction répressive de l'Etat, soit à la mainmise sur l'Etat de quelques individus. Il faut reconnaître l'existence de communautés intermédiaires territoriales, économiques, sociales, culturelles ... ; et notamment de ces communautés fondamentales que sont la commune ou le quartier et l'entreprise » - (Manifeste Fédéraliste ou C.L..F. 1969).¹

¹ Extrait du « Manifeste Fédéraliste » du Comité de Liaison pour une Action Fédéraliste (Paris, 1969). – Ce comité est inspiré, de même que notre projet, par les penseurs et les hommes politiques qui ont élaboré la doctrine du Fédéralisme intégral : P.-J. PROUDHON, Alexandre MARC, Denis de ROUGEMONT, Henri BRUGMANS, Guy HERAUD.

Comme on le voit, nous croyons que modifier les institutions ou en créer de nouvelles ne peut déboucher sur un mieux-vivre que si on redistribue réellement le pouvoir (économique et politique) et si on rénove les mœurs politiques actuelles.

Le fédéralisme géographique doit, selon nous, s'accompagner d'un fédéralisme interne qui, lui, devrait répondre aux aspirations de TOUS.

La société fédéraliste reconnaît l'existence de ces communautés organisées sur la base des quatre principes suivants :

1. Autonomie

Elle devra être de quatre ordres :

- Autonomie statutaire : les communautés s'organisent sous une forme choisie par elles.
- Autonomie législative et réglementaire : elles exercent les responsabilités et les compétences qu'elles s'estiment capables d'assumer.
- Autonomie d'exécution : elles choisissent les modalités d'exécution des décisions prises aux niveaux supérieurs.
- Autonomie financière : elles disposent de leurs ressources propres.

Enfin, les différentes communautés décident des compétences auxquelles elles acceptent de renoncer au profit de l'ensemble dont elles acceptent de faire partie (fédération de communes, région ...).

Ce n'est pas l'ensemble qui doit décider des prérogatives qu'il veut bien céder.

Force nous est, ici, de constater qu'en Wallonie les partis dits fédéralistes ne le sont pas. Leur démarche, en effet, n'est telle qu'à propos des relations qui unissent les trois grandes régions de la Belgique : Bruxelles, Flandre et Wallonie.

En réalité, ils ne résolvent pas le problème que nous connaissons actuellement ; ils le déplacent à un autre niveau. Encore faut-il faire remarquer qu'en ne revendiquant pas l'autonomie pour la Wallonie, ils l'enferment dans une situation qui limitera ses possibilités d'accord avec d'autres régions d'Europe.

2. Autogestion

C'est-à-dire participation la plus directe possible aux décisions prises au sein de la communauté.

3. Fédération

C'est-à-dire association permanente de collectivités de même type qui renoncent à une partie de leur pouvoir au profit de la collectivité plus étendue qui les réunit.

4. Contrôle de la base

(Personnes ou collectivités constituantes) : la base dispose toujours du droit d'initiative et du droit de remettre en cause les décisions prises aux niveaux supérieurs, par exemple, par le référendum d'initiative populaire.

L'intérêt général ne peut pas servir d'alibi au pouvoir fédéral pour imposer à une communauté de base une décision qui va à l'encontre de l'intérêt de cette communauté.

L'application de ces principes dans le domaine politique donnerait à la Wallonie les structures suivantes :

- 1 Les COMMUNES, qui sont les collectivités de base et ne devraient être ni trop petites (non viables), ni trop grandes (exposées à perdre leur dimension humaine).

- 2 Les FEDERATIONS DE COMMUNES – la loi du 26 juillet 1971 a créé en Belgique des fédérations de communes qui ne répondent en aucun cas aux critères énoncés ci-dessus.
- 3 La REGION WALLONNE regroupant, suivant les mêmes principes, les fédérations de communes.
- 4 L'EUROPE DES REGIONS, la Wallonie étant l'une de celles-ci.

Ces mêmes principes fédéralistes appliqués à la collectivité de travail qu'est l'entreprise, débouchent sur l'autogestion de celle-ci. L'école (pluraliste interne) ouverte à TOUS, à toute époque de la vie, devrait, elle aussi, être autonome et autogérée.

CHAPITRE II : PROJET D'ECONOMIE NOUVELLE

Parmi toutes les définitions que l'on donne au mot ECONOMIE, nous choisissons la suivante pour sa grande généralité et parce qu'elle exprime bien l'idée qu'elle est au service des hommes : l'Economie est l'ensemble des activités d'une collectivité humaine ayant pour objet la satisfaction des besoins de cette collectivité.

Biens matériels et non matériels

Ces besoins peuvent être satisfaits par des biens de deux types : biens matériels de toute sorte, qu'il n'est guère utile d'énumérer, et biens non matériels tels que santé, culture, sécurité (sociale, d'emploi, routière), éducation, loisirs, contact avec la nature ...

L'importance relative de ces biens, leur plus ou moins grande aptitude à satisfaire les besoins correspondants est fonction :

- 1 De la collectivité concernée – une société ayant surmonté les besoins élémentaires et primaires (alimentation, habillement, logement, santé ...) doit satisfaire d'autres besoins, par exemple en matière de culture, d'éducation, de loisirs (biens non matériels).
- 2 Des individus qui la peuplent – si l'un apprécie plus le sport que toute forme de culture traditionnelle, son voisin peut être d'un avis différent.
- 3 Du temps – si, il y a dix ans, il pouvait être plus important de posséder une TV que de vivre dans un cadre champêtre, il n'est pas sûr que l'inverse ne soit pas vrai aujourd'hui.

Il est cependant possible, pour une société déterminée, à une certaine époque (par exemple le peuple wallon, en 1973), d'établir une hiérarchie des besoins à satisfaire.

Nous proposons la classification suivante, étant entendu qu'il revient à l'ensemble des individus de déterminer les catégories et les priorités respectives.

- 1 Biens fondamentaux (matériels ou non) : nourriture, chauffage, logement, santé, éducation, environnement ...
- 2 Biens d'épanouissement (matériels ou non) : voiture, TV, radio, livres, culture, loisirs ...
- 3 Biens superflus (matériels ou non) : loisirs coûteux, jouets coûteux, gadgets, objets de luxe ...
- 4 Biens nocifs (matériels ou non) : jackpots, drogues portant atteinte à l'intégrité physique et morale ...

Nous pensons que les décisions économiques doivent être prises par la collectivité ou par ses mandataires et non par quelques personnes, capitalistes, technocrates ou dirigeants de syndicats.

Nous pensons aussi qu'une bonne politique économique devrait favoriser par priorité la production de biens fondamentaux et épanouissants et supprimer ou limiter au mieux celle des biens nocifs.

Le problème n'est pas résolu pour autant ; il est indispensable d'établir des priorités parmi ces biens des types 1 et 2 à partir de critères aussi objectifs que possible et de choix démocratiques. Autrement dit, une PLANIFICATION s'impose dont le but est de faire croître le bien-être de TOUS les citoyens.

Le bien-être

Le bien-être peut être considéré comme la combinaison de trois éléments qui sont le niveau de vie, les conditions de vie, le milieu de vie.

Le NIVEAU DE VIE est une notion simple, facile à exprimer en chiffres ; il est déterminé par le pouvoir d'achat. Il est lié à la possession des biens matériels des types 1 et 2.

Les CONDITIONS DE VIE constituent une notion plus qualitative qu'il serait fondamental d'approcher par des chiffres. Elles sont d'autant plus élevées pour un individu qu'il possède plus de biens non matériels des types 1 et 2.

Le MILIEU DE VIE exprime l'environnement physique. Il est plus difficile encore à chiffrer ; il sera élevé lorsque les espaces verts seront nombreux, l'air non pollué, le niveau de bruit faible. Il correspond à la possession des biens non matériels que sont le contact avec la nature et un environnement agréable.

Ce sont les variations de ces trois quantités, niveau de vie, conditions de vie, milieu de vie qui déterminent les variations du bien-être. Avoir pour seul objectif économique de faire croître le niveau de vie, sans tenir compte des variations des deux autres paramètres, est une faute grave commise actuellement par notre société et risquant de faire décroître le bien-être.

Est-il souhaitable de favoriser de plus en plus les transports routiers s'il en résulte une pollution intense, un risque élevé d'accidents et une destruction des sites ? Faut-il pousser à un accroissement de la production dans les entreprises, même si ce n'est qu'en accélérant les rythmes de travail ? Dans aucun de ces deux cas, il n'est sûr que le bien-être général augmente.

Que dire alors lorsque la production de biens matériels de luxe ou parfaitement inutiles, qui n'améliorent donc pas le niveau de vie, entraîne l'apparition de nuisances et la dégradation du milieu de vie !

Le conflit qui oppose très souvent la production de biens matériels à la possession des biens non matériels ne peut être arbitré que par une planification de l'économie.

Principes de base d'une planification de l'économie

- 1 La production de biens, quels qu'ils soient, doit tendre à un accroissement du bien-être de TOUS les citoyens.
- 2 Dans une société démocratique, la planification de l'Economie apparaît sous forme de plans souples élaborés à la suite d'un dialogue permanent entre les responsables aux différents niveaux (communes, fédérations de communes, région wallonne, Europe des Régions) et les citoyens. La planification respecte l'autonomie des collectivités et des entreprises en matière d'exécution. Elle tempère le jeu de la libre concurrence et interdit les monopoles.
- 3 La planification assure à tous les citoyens les biens fondamentaux. Elle tend à supprimer la pauvreté en garantissant un minimum vital (ceci permet de régler globalement le problème posé par les citoyens non ou moins productifs tels que pensionnés, handicapés, chômeurs, etc ...).
- 4 Elle établit une juste répartition des biens d'épanouissement. Cette répartition est basée sur le travail et non sur le capital. A cet effet, l'éventail des rémunérations sera réduit.

- 5 Elle donne en principe la priorité à la satisfaction des besoins collectifs sur celle des besoins individuels.
- 6 La planification assure l'adaptation de la production aux spécificités régionales ou locales (par exemple : transformation du bois dans la région de production) et aux besoins en matière d'emploi.
- 7 Enfin, elle règle la production sur la consommation et non l'inverse.

Planification de l'économie des biens matériels

- 1 La planification souple de la production des biens matériels fondamentaux et des biens d'épanouissement implique, à plus ou moins longue échéance, le remplacement du moteur traditionnel que constitue le profit par d'autres motivations d'une plus haute valeur morale.

Cependant, il n'y a aucune raison d'étendre cette volonté planificatrice aux secteurs qui concernent les biens superflus ou accessoires, pour lesquels le système tempéré de l'économie de marché restera de règle. On veillera même tout spécialement à encourager au mieux les initiatives dans ces domaines, particulièrement au sein des petites et moyennes entreprises qui constituent un tissu économique indispensable.

En tout état de cause cependant, aucune production ne peut faire décroître le bien-être de la collectivité : c'est une règle impérative. De plus, tout système entraînant la « privatisation » des bénéfices et la socialisation des pertes doit être banni.

- 2 La propriété privée des entreprises (petites entreprises agricoles, artisanales, industrielles, commerciales) n'est pas exclue, pour autant qu'elle respecte les règles de l'autogestion et condamne les profits abusifs.
 - 3 Dans l'optique du paragraphe précédent (principes de la planification), une appropriation collective des biens fondamentaux que sont l'eau et l'énergie (pétrole, gaz) ainsi que leurs moyens de production s'impose.
- Il en est de même des transports en commun et de tous les services publics.

- 4 Un contrôle strict du prix des biens produits, de leur qualité, de leur distribution et de leur support publicitaire est organisé par les pouvoirs publics.
- 5 La protection du consommateur est primordiale. Tout doit être mis en œuvre pour empêcher la manipulation par la publicité (contrôle des mass-media). Les associations de consommateurs doivent être soutenues et développées. Leur rôle est d'analyser et de comparer les produits.
- 6 Des priorités doivent être décidées, basées essentiellement sur la rentabilité sociale ; il faut donc favoriser la production de biens matériels susceptibles d'entraîner la possession des biens non matériels (par exemple : production de matériel électronique médical).

Niveaux de planification

La planification que nous préconisons doit être envisagée aux différents niveaux ; il est évident que la Wallonie est une communauté trop petite pour vivre repliée sur elle-même et qu'elle est vouée essentiellement à la production pour l'exportation.

Pour une grande part (production métallique, pétrochimie, alimentation ...) ; la planification ne pourra se faire qu'au niveau de l'Europe des régions que nous souhaitons voir créée.

Par contre, pour ce qui concerne la construction, la distribution de l'électricité, etc ..., le niveau wallon, voire infra-wallon, paraît tout à fait adéquat. Certains secteurs seront encouragés, subsidiés ou créés par les pouvoirs publics.

Il est d'autre part une contrainte importante : il faut garder à notre système productif sa compétitivité par rapport aux régions voisines. C'est un argument de plus, à notre avis, en faveur d'une lutte au niveau européen, indispensable pour résister à l'emprise des Etats-Unis.

Planification de l'économie des biens non matériels

La démocratie impliquant l'EGALITE et la FRATERNITE, il va de soi que la préservation de la santé, l'accès à la culture et au sport, l'éducation ne peuvent plus dépendre de l'argent.

Santé

Avec pour principe de base la gratuité totale des soins, la médecine doit être organisée comme suit :

- 1 Sur la base de critères de population et de conditions géographiques (distances et communications) à établir, respectant le rapport humain entre médecin et patient, il faut centraliser les moyens de médecine préventive et curative, tant générale que spécialisée (par exemple, au niveau des fédérations de communes). Cette notion se traduirait par la création de centres de santé auxquels tous les médecins seraient attachés.
- 2 La rémunération à l'acte serait remplacée par la rémunération au forfait, de façon à améliorer les conditions de vie et de travail du médecin et, par voie de conséquence, la qualité de ses prestations.
- 3 Le patient conserve le libre choix du médecin.
- 4 Les centres de santé doivent comporter une infrastructure humaine et matérielle suffisante pour traiter tous les cas qui n'exigent pas le recours à des moyens de haute technicité. Pour ces derniers cas, le centre de santé jouerait un rôle d'orientation vers les centres universitaires actuellement engorgés et trop peu nombreux.
- 5 Sur les mêmes critères de population et de distance, à établir, il faut étendre le réseau d'hôpitaux publics.
- 6 En fonction de statistiques des causes de maladie et de décès, établies aux différents niveaux (commune, fédération, région), il faut établir des priorités pour la recherche médicale. Dans cette perspective, un effort tout particulier doit être fait pour la médecine préventive.

Education

- 1 Le contenu actuel de l'enseignement, ses bases philosophiques et sa finalité sont à revoir. Il ne suffit pas, en effet, de faciliter l'accès à l'enseignement : il faut que cet enseignement ait pour but l'intégration de l'individu dans une société démocratique et fraternelle, perpétuellement remise en question par la réflexion de chacun.
- 2 Le rôle de l'école est de donner à l'homme un ensemble de connaissances et un certain nombre d'informations qui lui permettront de déterminer ses options en toute liberté et d'exercer pleinement des responsabilités dans le cadre de l'autonomie et de l'autogestion.
- 3 L'école sera elle-même autonome et autogérée, le rôle des pouvoirs publics se limitant à coordonner et à contrôler la gestion. Les grandes options devraient émaner d'un Conseil Supérieur de l'Enseignement au niveau wallon.
- 4 L'école pluraliste, où la libre expression des opinions philosophiques et politiques constitue la base de l'enseignement, en ce qu'elle met fin aux cloisonnements idéologiques, doit remplacer progressivement le double réseau actuel, source de gaspillage et d'intolérance.
- 5 Il faut instaurer un vaste système d'éducation permanente qui permette à chacun, et à tout moment, de parfaire sa formation ou de changer d'orientation. L'infrastructure de ce système sera formée par les écoles existantes.
- 6 L'enseignement est gratuit à tous les niveaux.

Culture et loisirs

Il faut faire appel aux capacités créatrices des individus et tendre à remplacer les loisirs-consommation par les loisirs-création et découverte.

La passivité culturelle et le manque de discernement dans le choix des loisirs résultent des conditions générales de vie que nous connaissons et du conditionnement systématique qui nous les a imposés. La

nouvelle optique culturelle préconisée par nous est liée aux réformes fondamentales que nous indiquons par ailleurs.

Qu'il s'agisse de culture au sens strict ou d'activités sportives, il faut, pour une population déterminée, créer des équipements suffisants et décider un encadrement humain qui permettent à TOUS d'accéder à la forme d'expression ou de loisir de leur choix, dans des conditions démocratiques.

Les moyens classiques d'expression culturelle, tels que cinéma, théâtre, radio et télévision (au niveau régional ou national bien sûr) doivent être encouragés ou pris en charge par la communauté, dans une optique de participation.

Contact avec la nature

Le véritable contact avec la nature doit être possible pour TOUS. Or l'évolution actuelle tend au contraire à « privatiser » de plus en plus les espaces naturels comme les forêts, les bords de mer et de rivière, les étendues de verdure. Partout les espaces verts font place au béton et à l'asphalte. La pénurie de nature, résultat de la production anarchique, de l'empiètement des villes sur les campagnes et de la forte densité de population, devient critique. La seule réponse à ce problème est une socialisation de la nature.

Il faut :

- 1 permettre l'accès du public aux espaces naturels tels que forêts et bords de rivière ;
- 2 repenser l'urbanisme et l'aménagement du territoire en donnant une priorité aux espaces verts collectifs ;
- 3 affirmer le principe suivant : toutes les terres sont d'égale valeur quelle que soit leur destination (suppression de la spéculation foncière).

Ceci implique une utilisation plus rationnelle du terrain et une révision de la notion même de propriété privée.

Propriété privée

La propriété privée est un droit mais son exercice doit être subordonné à l'intérêt général. Ceci entraîne une limitation à la fois dans son usage et dans ses dimensions.

L'entreprise

L'entreprise est au service de la collectivité. Les principes du fédéralisme intégral s'appliquent à son organisation et à son fonctionnement.

L'autogestion, parce qu'elle redistribue le pouvoir économique, nous apparaît, en effet comme le moyen adéquat pour instaurer la démocratie au sein de l'entreprise.

Elle assure à l'ensemble du personnel la maîtrise de son activité et de la production. La décision économique lui appartient aussi en toute matière au niveau de l'entreprise.

Dans l'entreprise autogérée, les syndicats gardent leur rôle de contestation et de contrôle.

Quant aux petites et moyennes entreprises, elles constituent par leur dynamisme une des bases principales de l'économie. Elles doivent être encouragées à le rester, voire à renforcer leur rôle bénéfique, pendant que, parallèlement, progressent la planification et l'autogestion.

CHAPITRE III : DEMOCRATIE ET LIBERTE

Si la démocratie implique l'égalité, la justice et la fraternité, elle est indissolublement liée à la liberté. Les seules limitations admissibles doivent être celles qu'exige l'intérêt véritable de la société, c'est-à-dire le bien-être de TOUS.

En aucun cas, les libertés individuelles de PENSÉE, d'ESPRESSION, d'ASSOCIATION ne peuvent être restreintes, sous quelque prétexte que ce soit. Elles sont le plus sûr garant du bon fonctionnement des institutions ; c'est par elles qu'est assurée l'indispensable contestation du pouvoir.

Devant la puissance des procédés modernes (électroniques ou autres) il faut garantir de mieux en mieux ces libertés.

Nous pensons que la meilleure garantie contre la pression du pouvoir, qui a toujours tendance à faire taire ses adversaires, est précisément de répartir ce pouvoir en multipliant les niveaux de décision. Ce n'est pas le moindre mérite du fédéralisme intégral que de donner une réponse à ce problème.

Une autre liberté fondamentale liée aux précédentes est la LIBERTE DE L'INFORMATION. Partout dans le monde, la liberté de l'information est tronquée : la Presse écrite est soumise aux puissances financières et la Presse parlée à la censure du gouvernement et des partis. Tous nos efforts doivent tendre à libérer l'information de l'emprise de l'argent et du pouvoir.

Tout au long du chapitre intitulé « PROJET D'ECONOMIE NOUVELLE », nous exprimons notre volonté de supprimer une liberté, celle d'exploiter les autres ; cette liberté-là, elle, est totale dans notre système néo-capitaliste.

Si nous acceptons la liberté d'entreprise comme susceptible de favoriser la créativité et d'assurer un certain dynamisme économique, nous exigeons qu'au sein de cette entreprise les principes de l'autogestion soient respectés et nous refusons qu'elle permette les profits abusifs.

Enfin, il nous faut aborder le problème de la liberté au sein des partis politiques. Il nous appartient d'établir, pour notre mouvement, des structures et des statuts démocratiques à l'image de ce que nous souhaitons pour la Wallonie tant il est vrai qu'un mouvement non démocratique en soi ne réalisera jamais rien de démocratique.

La meilleure preuve que nous pouvons donner de notre bonne foi lorsque nous parlons de liberté est d'accepter une totale liberté d'expression au sein de notre mouvement.

CHAPITRE IV : OUVERTURE DE LA WALLONIE SUR L'EUROPE ET LE MONDE

La Wallonie a un rôle à jouer dans une nouvelle organisation de l'Europe reposant sur les régions.

Dans cette Europe fédérale, la Wallonie existerait en tant que REGION AUTONOME.

Par son rôle de coopération sans réserve avec les pays démocratiques du Tiers-Monde, l'Europe pourrait ainsi se consacrer à sa vocation de paix dans le monde.

Dans ce contexte, à la fois européen et mondial, rien de devra empêcher la Wallonie de nouer et développer des liens privilégiés avec tous les pays ou régions entièrement ou partiellement de langue française.

Pour une Europe unie, indépendante et démocratique

Largement unie et solidaire, cette Europe nouvelle ne peut se composer que de démocraties parlementaires.

Dans ce cadre européen, le Benelux, devenu inutile et dont bon nombre de décisions desservent la Wallonie, doit être dissout. La région wallonne, charnière entre la France et l'Allemagne, se doit de coordonner son économie et son infrastructure avec celles de ces voisins immédiats.

Dans des relations renforcées avec les Etats européens de l'Est ne peuvent qu'asseoir une sincère amitié et une coopération totale avec ces peuples. Elles auront pour conséquence de les libérer graduellement de l'emprise de l'impérialisme soviétique.

Dans le domaine financier, la création d'une union monétaire européenne non inféodée au système du dollar préservera inmanquablement l'Europe des crises économiques artificielles qui sont provoquées de l'extérieur.

Une Europe sociale et progressiste implique la solidarité et la mobilité des travailleurs européens par delà les frontières.

L'idéal serait cependant de permettre au plus grand nombre de travailleurs de s'occuper à l'endroit de leur choix, de le plus souvent chez eux, sans migrations forcées et inhumaines.

Pour une politique fraternelle vis-à-vis du tiers monde

Par sa vocation de paix, l'Europe doit être l'amie sincère des PAYS LIBRES du Tiers-Monde, à l'opposé des luttes d'influence auxquelles ne cessent de se livrer les deux blocs impérialistes.

Un soutien financier et technique considérable accordé à ces peuples non soumis à la dictature de classe de type féodal et le refus de les exploiter à travers les échanges commerciaux viendront concrétiser une véritable compréhension de leurs graves problèmes.

Aussi une part importante du budget militaire actuel des démocraties européennes devrait-elle être consacrée à l'éducation, l'infrastructure et l'industrialisation de ces pays.

La Wallonie se doit d'y envoyer des coopérants et d'accueillir des travailleurs de ces pays afin de les former aux techniques modernes.

La démocratie condamne sans réserve l'acquisition de territoires par la force et seules des mesures efficaces (blocus économique ...) permettront le respect de ce principe élémentaire.

D'autre part, l'Europe démocratique, telle que nous l'entendons, devra faire pression sur les dirigeants des U.S.A. pour qu'ils mettent fin

- 1 à leur soutien financier et militaire aux dictatures opprimant les peuples;
- 2 aux coups d'état contre les régimes parlementaires à tendance progressiste ;
- 3 à leurs guerres.

Pour une armée européenne apolitique, limitée et moderne

Par sa vocation de paix, l'Europe doit prendre ses distances vis-à-vis des deux blocs, U.S.A. et U.R.S.S., dont les fers de lance, OTAN et Pacte de Varsovie, nuisent à la paix et à l'accession des peuples à la démocratie.

Aussi faut-il mettre fin sans retard à notre appartenance à l'OTAN, organisation qui a permis l'installation de régimes militaires comme en GRECE et le maintien de régimes policiers et fascistes comme en ESPAGNE et au Portugal.

Les pactes militaires signifiant des dépenses colossales au détriment des citoyens, il sera dès lors possible de réduire considérablement notre contribution au budget de la défense.

Corrélativement, les nations européennes doivent, sans plus tarder, se concerter à propos d'une défense commune, rationnelle, réduite mais réaliste de leur territoire.

Cette conception d'une armée moderne implique sans détour l'abolition du service militaire obligatoire par le libre choix entre une instruction militaire spécialisée de courte durée et un service civil, indépendant de tout organisme de défense pendant une période équivalente.

Enfin, notre région peut concrétiser sa volonté de paix en mettant un terme à ses hypocrites livraisons d'armes servant essentiellement à réprimer les tentatives de libération des peuples.

CHAPITRE V : PRINCIPES DE BASE DE L'ORGANISATION DE « DEMOCRATIE NOUVELLE »

Rôles des partis

Quelle est la véritable vocation d'un mouvement politique ? Selon nous, cette vocation est double :

- 1 un parti doit proposer à l'opinion publique une DOCTRINE, c'est-à-dire des options politiques claires et, dans ce cadre, présenter un PROGRAMME précis ;
- 2 un parti doit être un instrument de DIALOGUE PERMANENT AVEC L'OPINION PUBLIQUE.

Dans quelle mesure les partis politiques que nous connaissons dans notre pays réalisent-ils cette vocation ? Nous sommes forcés de constater un échec généralisé.

Confondant les moyens et les buts, les partis sont tous devenus des appareils à collecter les suffrages. Si la doctrine diffère manifestement d'un parti à l'autre, elle est en général reléguée dans les tiroirs sous prétexte de pragmatisme.

Tous veulent plaire au plus grand nombre. L'électeur a bien du mal à distinguer les programmes des uns et des autres.

Les campagnes électorales, presque uniquement négatives, laissent le citoyen désarmé et en tout cas incapable d'opérer un choix rationnel.

Sous le second aspect du rôle qu'ils devraient jouer, les partis sont plus décevants encore : manipulés par quelques « patrons » inamovibles, ils sont constitués en mécanismes ultra-centralisés, opaques à l'avis des militants et, a fortiori, des citoyens.

Pourquoi cette faillite des partis ?

1. A cause du manque d'indépendance des élus, dont le premier souci est de se faire réélire. L'indemnité parlementaire n'est pas négligeable et, d'autre part, le risque de briser une carrière professionnelle est grand en cas de non-réélection.

Or les parlementaires jouent, au sein des partis, un rôle prépondérant pour ne pas dire exclusifs lors des grandes décisions politiques. Un certain manque de courage de leur part, humainement compréhensible, explique que le programme et à plus forte raison la doctrine soient souvent oubliés.

2. A cause de l'influence, souvent occulte des groupes de pression (syndicats, trusts, holdings ...) qui financent les partis. Il serait intéressant à cet égard, que soient publiées les ressources financières de tous les partis.

3. A cause du manque total de démocratie au sein des partis. Ceux-ci sont sous la coupe de quelques personnes (mandataires le plus souvent) coupées de la base, qui finissent par confondre leurs ambitions personnelles avec l'intérêt général.

Ni le militant ni l'électeur ne dispose en fait, d'un moyen de contrôle sur les responsables du parti.

Nous ne nions pas les difficultés d'instaurer une démocratie vivante au sein d'un parti mais les tristes résultats que tout le monde peut constater démontrent que les partis ne consacrent ni énergie ni imagination à la réalisation de cet objectif.

Principes de base de «Démocratie Nouvelle»

« DEMOCRATIE NOUVELLE » se distingue des partis en ce qu'il se veut l'expression de TOUS ceux qui y adhèrent et non de quelques-uns.

A cet effet, il veut :

- 1 donner aux élus le rôle qui leur revient au sein du mouvement.
 - les élus sont chargés de traduire dans les faits la pensée du parti, c'est-à-dire des militants. Ils sont les porte-parole.
 - ils gardent leur personnalité propre, ont le droit d'initiative dans les limites imposées par la doctrine et le programme mais, en tout état de cause, font rapport écrit régulièrement devant les responsables du parti. Un bilan de vote devrait être communiqué périodiquement aux affiliés.
 - ils font partie des bureaux avec voix purement consultative.

- 2 faire en sorte que la participation des affiliés devienne toujours plus effective. C'est dans ce but qu'il veut associer les affiliés non seulement aux travaux (commissions, congrès doctrinaux) mais surtout décisions.
 - en accordant le pouvoir absolu aux assemblées générales. Les prises de position des bureaux ou autres comités peuvent toujours être soumises à révision par une assemblée générale. Chaque responsable, au sein de DEMOCRATIE NOUVELLE doit pouvoir être remis en cause à tout moment. Les assemblées générales sont les communautés les plus larges, les plus représentatives, donc les plus démocratiques.
 - en interdisant tout cumul de responsabilités à tous les niveaux.
 - en limitant dans le temps la durée des mandats au sein de DEMOCRATIE NOUVELLE et en distribuant au maximum les responsabilités. Une solution consisterait éventuellement à remplacer une personne par un collègue à certains postes.
 - en ouvrant TOUTES les réunions à TOUS les affiliés.
 - en multipliant les assemblées générales.
- 3 assurer la démocratie en structurant le mouvement sur base fédéraliste ; chaque section au sein de DEMOCRATIE NOUVELLE (locale, cantonale, régionale ...) est autonome et autogérée. Le contrôle de la base doit être prévu (possibilité de convoquer une assemblée générale pour les affiliés selon des normes à définir).
 - en prévoyant une période de pré-engagement pour les nouveaux affiliés afin d'éviter les manipulations.
 - en désignant une commission permanente d'arbitrage (sorte de Conseil d'Etat) destinée à éclairer les responsables lorsque la doctrine, le programme ou les statuts ne sont pas respectés.
- 4 promouvoir le dialogue avec les citoyens
 - en organisant des débats publics contradictoires fréquents ;
 - en organisant des colloques ouverts aux non affiliés et consacrés à des problèmes précis.

Ont notamment participé à la rédaction de ce manifeste :

Edmond ARETS – Rue de Bois-de-Breux, 364 – 4600 Chênée

Paul CRISPEELS – Rue de Saint-Léger, 27 – 5160 Lustin

Jean-Gaston HUMBLET – Rue Lauwers, 7 – 1310 La Hulpe

Paul Lannoye – Rue des Nobles, 45 – 5003 Saint-Marc

Jean LOODTS – Rue de Marchovelette, 5r – 5020 Champion

Yves TALPAERT – Square de Savoye, 20 – 7400 Soignies

Pierre WAUCQUEZ – Rue de Haigneaux, 23 – 5130 Namèche